

# CSE-C & CSE-E Extraordinaires de STELIA Aerospace

20 et 21/05/2021



**CSE-C extraordinaire du 20 mai 2021 (R1) suite au Comité Européen et au Comité du Groupe Airbus France du 19/05/2021 présentant le projet de création d'une nouvelle entreprise d'assemblage des aérostructures au sein du groupe Airbus en France, sous la présidence de M. Cédric Gautier PDG. Ces informations ont été redescendues auprès des différents CSE-E de STELIA le 21 mai.**

Rappel de la procédure d'information/consultation sur le projet de création d'une « NewCo en France » dans le groupe AIRBUS qui se déroulera en 4 étapes (R1 à R4) :

**R1 → CGA-F (Comité Groupe Airbus en France) le 19/05/2021, CSE-Central Airbus et STELIA le 20/05/2021 et CSE-Etablissements Airbus et STELIA le 21/05/2021.**

**R2 → CGA-F le 8/07/2021, CSE-Central Airbus et STELIA le 8/07/2021 et CSE-Etablissements Airbus et STELIA le 9/07/2021.**

**R3 → CGA-F le 14/09/2021, CSE-Central Airbus et STELIA le 14/09/2021 et CSE-Etablissements Airbus et STELIA le 15/09/2021.**

**R4 → CGA-F le 5/10/2021, CSE-Central Airbus et STELIA le 5/10/2021 et CSE-Etablissements Airbus et STELIA le 6/10/2021.**

Le cabinet Stratorg a été désigné au SEWC (Comité groupe Européen) afin de mener une expertise économique et stratégique sur ce projet.

Le projet de cette NewCo française → naissance d'un acteur majeur dans les aérostructures.

✚ Cohérence, compétitivité, agilité et dimension internationale.

✚ Etre le second acteur au niveau mondial.

✚ Nouvelle logique industrielle, activités compétitives, gouvernance simplifiée.

Cette NewCo aura un chiffre d'affaires (pre-covid) à 93% sur les aérostructures et 5% pour les activités sièges pilotes et passagers. Le client majeur sera Airbus à 88%.

Elle disposera d'un grand éventail d'activités : pointe avant, fuselages avant/central/arrière, caisson central, voilure, nacelle et empennage sur les avions commerciaux, régionaux, militaires, jets d'affaire, et sur les hélicoptères.

Cette NewCo et ses filiales seront présentes sur différents continents (3) et pays (5)...



La répartition des effectifs est la suivante :

- ✚ STELIA => environ 55%
- ✚ AIRBUS Nantes => 18%
- ✚ AIRBUS Saint-Nazaire => 25%
- ✚ AIRBUS Toulouse => 2%



Au final 79% des effectifs seront en France et 21% dans d'autres pays du monde.

Le montage juridique sera avec un actionnaire unique : AIRBUS SAS. **L'esprit est une fusion !**



Cette NewCo française sera dirigée par un CEO qui a été nommé et qui sera Monsieur Cédric GAUTIER. Il sera rattaché au COO d'Airbus. Toutes les unités de cette NewCo seront rattachées au CEO et lui rendront compte directement.

Il y aura un lien (fort) entre les VSM (Value Stream Management)/Programme de la NewCo et ceux d'Airbus.

Des négociations vont être engagées (rapidement) avec les organisations syndicales afin d'harmoniser les statuts des salariés de la NewCo.

Incidences sur l'emploi → Il a été détecté des synergies et des doublons... pour un équivalent temps plein d'environ 35 pour la NewCo. Des solutions seront trouvées et proposées aux salariés concernés avec l'aide de nos outils développés dans notre GEPP. La direction a choisi le cabinet LHH pour l'accompagner sur les analyses à mener et sur la méthodologie à appliquer.

Celles-ci comportent 5 axes :

1. L'organisation / contenu du travail.
2. Le climat relationnel.
3. Les perspectives et le développement.
4. Les valeurs / la culture.
5. L'environnement / les conditions de vie au travail.

27 dimensions ont été étudiées sur l'ensemble de ces axes...



Le cabinet TECHNOLOGIA a été désigné à la majorité des membres du CGA-F (CFE-CGC, FO et CFTC) pour réaliser l'expertise sur les conditions de travail avec une analyse sur les particularités locales.

La remise d'un pré-rapport devrait se faire durant la deuxième quinzaine du mois de juillet auprès des CSSCT-C et des CSSCT-E de STELIA et d'AIRBUS.

Le rapport final sera remis fin août, soit 7 jours calendaires avant la R3 de la CSSCT-C.

Remise concomitante du rapport aux CGAF, CSE-C, CSE-E, CSSCT-E.

**Une question ? Besoin d'informations complémentaires ?**

N'hésitez pas à contacter vos élus locaux **CFE-CGC** ou votre **Délégué Syndical CFE-CGC**.